

Secrétariat Général

FB/VB/ok

ARRÊTÉ N° 23-08721

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Villeparisis,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire et de ses adjoints, intervenue au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020,

Vu la délibération n° 2022-01/02-01 du conseil municipal du 15 Février 2022 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération du n°2023-39/03-19 du 29 mars 2022 ayant pour objet « cession de la parcelle AM 244 sise 51 Av Aristide Briand à 77270 Villeparisis »

Considérant la nécessité de procéder à la signature de la vente de la parcelle AM 244 sise 51 Av Aristide Briand à 77270 Villeparisis,

Considérant que la signature de la vente est fixée le 15 novembre 2023 l'Office notarial de Maitres Gougéard & Lavergne, sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un suppléant pour remplacer Monsieur le Maire durant son absence **le 22 décembre 2023,**

A R R E T E

ARTICLE 1^{er}

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 23-08708.

Article 2

Sous ma responsabilité, Madame GROSSI Laurence, Adjointe au maire chargée de l'urbanisme et des actions sociales reçoit délégation de signature pour signer la vente de la parcelle AM 244 sise 51 Av Aristide Briand à 77270 Villeparisis, qui s'effectuera le 22 décembre 2023 à l'Office notarial de Maitres Gougéard & Lavergne, sis 8-10 rue de Ruzé à Villeparisis.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application des dispositions du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux et notifié à Madame Laurence Grossi.

Fait à Villeparisis, le 21 décembre 2023

Le Maire
Frédéric BOUCHE

Hôtel de ville

32 rue de Ruzé / CS 50105 / 77273 Villeparisis
tél : 01 64 .67.52.00 / fax : 01 64 27.80.65 / www.villeparisis.fr
mairie@villeparisis.fr



Annulé en préfecture
N° 20231221-23_08721-AR
Date de transmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023